

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLENIERE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL SUR LA DIRECTIVE RETOUR

Centre for European Policy Studies (CEPS)

Le CEPS est très fier d'avoir participé à l'élaboration de la directive retour en compagnie de l'ensemble des acteurs législatifs et de toutes les parties prenantes. Dans ce document, le CEPS propose de revenir sur ces deux journées d'assemblée plénière et de délibération. Un débat crucial a pris place au sein de l'hémicycle, des débats animés autour des questions de politique migratoire européenne. Les eurodéputés et les Etats membres ont convergé pour discuter des aspects clé de cette directive, qui vise à établir un cadre légal et commun à l'ensemble des pays membres pour procéder à des retours de migrants.

Ce compte-rendu souhaite donner un aperçu approfondi des échanges et des débats qui ont eu lieu et mettre en évidence les enjeux complexes auxquels l'Union européenne est confrontée, mais aussi les manquements que le CEPS a noté lors des discussions. Lors de ces débats la modification 9 portant sur le paragraphe 5 de l'article 20 était l'enjeu central de cette plénière. La Pologne a porté la proposition, le but étant de permettre aux Etats membres de décider de la durée maximale de rétention. Cette modification a été rejetée et le CEPS est fier de la décision prise par les représentants des Etats européens.

Une autre modification, la modification 10 était un sujet de divergence qui aurait pu conduire au rejet du texte. Cette modification porte sur le paragraphe 1 – point (b) de l'article 23, l'objectif de cette modification est de baisser à dix jours le nombre de jours entre deux contrôles. Les pays qui se sont opposés, ont défendu l'idée que cela pourrait entraîner de la lourdeur administrative et qu'il valait mieux convoquer les migrants toutes les deux semaines le même jour de la semaine.

La question de l'Intelligence Artificielle a entraîné aussi beaucoup de discussions. Même si de nombreux acteurs et parties prenantes se sont pleins que le législateur n'a pas réellement compris les tenants et les aboutissants de cette technologie. Le CEPS regrette toutefois l'absence de discussion autour des questions liées à l'emploi et au travail. Même si la France fait face à ce qu'elle appelle des difficultés dans des « secteurs en tensions », l'Allemagne dit qu'elle veut accueillir 400 000 travailleurs migrants. Au niveau de l'Union européenne, ce sont 3 millions d'emplois qui sont non-pourvus, et les représentants n'ont même pas pris le temps de parler de ce sujet n'ont même pas compris en compte l'importance de cette problématique.

Pour conclure, le CEPS pense que cette décision ne modifiera pas profondément la situation des migrants en Europe. Nous regrettons le manque d'ambition de l'Union européenne sur cette question. Et sommes heureux que les articles 23 et 28 ont été modifié comme le CEPS le souhaitaient lors de sa « position paper ».